



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 07 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le mardi sept juillet, à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M Serge GROLLIER, Maire.

Etaient présents : Mme Estelle GAILLARD-BIZOLLON et Mme Karine MOLLARD et M. Joël BARBE, adjoints ;  
Mmes Armanda COSTA DOS SANTOS, Alice GIRARD, Karolina MARTIN et MM. Rodolphe BOITEZ, Pascal GENTIL, Philippe GIRARD et Simon RICHARD, conseillers municipaux ;

Etaient absents : Néant ;

Pouvoirs : Néant .

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Karine MOLLARD a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Date de convocation : 02/07/2020 - Date d'affichage : 02/07/2020

Nombre de conseillers en exercice : 11 - Présents : 11 - Votants : 11

M. le Maire ouvre la séance à 20h00.

### **1 – DELEGATION AU MAIRE : COMPTE RENDU DES DECISIONS DU 31 JANVIER AU 7 JUILLET 2020**

Le Maire liste les décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire entre le 31 janvier et le 07 juillet 2020 inclus.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

### **2 – MARCHE DE TRAVAUX ECOLE - AVENANTS DU 07 JUILLET 2020**

M. le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur les propositions d'avenants au marché de travaux de réhabilitation et extension de l'école suivantes :

- Avenant n°2 au lot n°8 « Menuiseries intérieures bois » détenu par l'entreprise RIBEAUD d'un montant de 475.66€ HT. Ce montant acte la demande du Maître d'Ouvrage, les tableaux triptyques prévus initialement blanc émaillé toutes faces sont remplacés par des tableaux avec panneaux différenciés ;
- Avenant n°4 au lot n°6 « Menuiseries extérieures / serrureries » détenu par l'entreprise RIBEAUD afin, en accord avec la maîtrise d'œuvre de supprimer le perron en façade est ainsi que la main courante. Cette modification induit une moins-value de 1306.33€ HT ;
- Avenant n°2 au lot n°2 « Terrassement – VRD et espaces verts » détenu par l'entreprise GUTTIN VESIN afin de prendre en compte les remarques du bureau de contrôle pour le remplacement de la clôture en panneaux rigides par un système formant garde-corps d'une hauteur de 1.50m afin de respecter la conformité aux règles de sécurité des personnes

(résistance mécanique insuffisante de la clôture initialement prévue). La plus-value s'élève à 6590.50 € HT ;

- Avenant n°4 au lot n°7 « Doublages / cloisons/plafonds et peinture » détenu par l'entreprise LOGIS HOME pour la reprise du revêtement mural du hall d'accès au logement locatif et d'une partie du faux plafond. Cela représente une plus-value de 555.16 € HT ;
- Avenant n° 3 au lot n°11 « Chauffage/ventilation et plomberie sanitaire » détenu par l'entreprise VEYRET Jean afin de remplacer les abattants de WC initialement prévus par des abattants plus adaptés aux enfants. L'avenant a également pour objet de poser une robinetterie avec bec de type mélangeur et suite à un oubli de la maîtrise d'œuvre, la pose d'un cumulus dans la salle de classe maternelle et la pose de 2 kits mitigeurs sur les 2 autres cumulus. Soit une plus-value totale de 847.83 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

### **3 – CONSULTATION POUR LA FOURNITURE DES REPAS DE CANTINE SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2020-2021**

Les conseillers sont informés que le contrat de fourniture des repas scolaires signé avec l'entreprise « cuisine authentique » arrive à son terme et qu'il convient donc de lancer une consultation pour les besoins de l'année scolaire 2020/2021. Le montant du marché étant inférieur à 40 000 euros hors taxes (HT) la procédure ne nécessite ni publicité ni mise en concurrence.

M. le Maire informe qu'une consultation va être effectuée auprès de trois prestataires potentiels afin de choisir la meilleure offre possible. Il demande délégation au conseil municipal pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché de fourniture de repas scolaires pour l'année 2020/2021 ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

### **4 – DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS DE REMPLACEMENT.**

Le conseil municipal donne délégation à M. le Maire pour recruter des agents contractuels dans les conditions afin de remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

### **5 – ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2018.**

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport par M. le Maire le soumet au vote.

Résultat du vote :

Pour : 10 voix

Abstention : M. Pascal GENTIL au motif que le document n'a pas été transmis en amont du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA DELIBERATION

### **6 – DESIGNATION DU REPRESENTANT AU COMITE NATIONAL D’ACTION SOCIALE**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que le Comité National Action Sociale a pour mission d'apporter des aides sociales aux agents et qu'il convient d'élire une personne intéressée par la gestion du personnel pour représenter la commune à la Délégation départementale du CNAS de la Savoie lors des réunions départementales, d'informations et de formation. Un délégué agent sera ultérieurement désigné par le Maire pour, avec le correspondant élu, être l'intermédiaire entre les agents et les services du CNAS.

Le Conseil Municipal procède à l'élection de Mme Karine MOLLARD en tant que déléguée élue de la commune auprès du Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.), pour la durée du mandat.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A LA DELIBERATION

### **7 – TURBINAGE ET TRAITEMENT DE L’EAU POTABLE**

M. le Maire présente le devis de Véolia concernant le turbinage et le traitement de l'eau potable de la commune d'un montant de 18 596.34 € HT (ce prix comprend une moins-value de travaux concessifs de 36 470 €). Le conseil municipal est informé que cette dépense peut faire l'objet d'une subvention du Département au taux de 80% avec un plafond de dépense subventionnable de 15 000 €. Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le 21 septembre 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

### **8 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2020**

Mme Karolina MARTIN présente la proposition de répartition des subventions élaborée par la commission des finances :

<b>Organisme</b>	<b>Montant</b>
ADMR Novalaise (aides à domicile)	2 072.00 €
ADMR Saint Genix (portage repas)	188.00 €
Amicale donneurs de sang de la vallée du Guiers	50.00 €
Club d'Aviron du Lac d'Aiguebelette	300.00 €
Club des Aînés	100.00 €
Comité des Fêtes	300.00 €
Sapeurs Pompiers Jeunes	125.00 €
Ski Club du Guiers	150.00 €
Union des Parents de l'Ecole du Gué des Planches	200.00 €
Club gymnique de Novalaise	50.00 €
Tennis club du lac	50.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 585.00 €</b>

M. le Maire soumet la proposition au vote du conseil municipal.

#### Résultat du vote :

Pour : 9 voix

Abstention :

- Mme Alice GIRARD :
- M. Pascal GENTIL en raison de sa qualité de Président du club d'aviron du lac d'Aiguebelette.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA DELIBERATION

### **9 – TARIFS ET HORAIRES DE LA GARDERIE**

M. le Maire rappelle qu'un service de garderie a été créé, à compter du 03 septembre 2017, pour les élèves des écoles maternelles et primaires de la commune.

Les tarifs et horaires sont les suivants :

- le montant de la participation des parents à 0.50 € le quart d'heure, tout quart d'heure commencé est dû ;
- les horaires d'accueil comme suit : le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 16h30 à 18h30, le lundi, mardi, jeudi et vendredi, tous les jours de classe.

Monsieur le Maire propose un maintien en l'état des horaires et tarifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

### **10 – FIXATION DES TARIFS ET HORAIRES DE LA CANTINE**

M. le Maire propose de fixer le tarif de la cantine. Il est rappelé que le tarif d'un repas est depuis l'année scolaire 2018/2019 de 5.80€ (+0.30 centimes par rapport aux années précédentes). Ce tarif avait été augmenté suite à la mise en place d'un deuxième service le temps de midi afin de permettre d'accueillir plus d'enfants. Ce prix comprend à la fois la fourniture du repas acheté 3.80€ TTC et la surveillance des enfants de 11h30 à 13h30.

Il est proposé horaires et tarif. Il est également proposé d'ajouter un tarif de 3 euros pour l'accueil des enfants avec leur propre repas en cas de crise sanitaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

## **11 – 49/2020 – DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET EAU**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de réajuster le Budget Primitif de l'eau 2020 en raison de la validation des travaux de turbinage et de traitement de l'eau par le conseil municipal et de réajuster les écritures concernant l'emprunt, les intérêts ne courant qu'à compter de 2021 :

Article	Libellé	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Total Budget Après DM
131/13	Subvention d'équipement	0.00 €	0.00 €	12 000.00 €	12 000.00 €
<b>Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM</b>		0.00 €	0.00 €	12 000.00 €	12 000.00 €
1641/16	Emprunt en euro	8 500.00 €	8 300.00 €	0.00 €	200.00 €
2156/21	Matériel spécifique d'exploitation	0.00 €	0.00 €	22 315.60 €	22 315.60 €
<b>Total des chapitres dépenses d'investissement mouvementés par la DM</b>		8 500.00 €	8 300.00 €	22 315.60 €	22 515.60 €
66111/66	Intérêts réglés à l'échéances	50.00 €	50.00 €	0.00 €	0.00 €
6688/66	Charges autres	0.00 €	0.00 €	200.00 €	200.00 €
<b>Total des chapitres de dépenses de fonctionnement impactés par la DM</b>		50.00 €	50.00 €	0.00 €	0.00 €
7011/70	Eau (part communale)	13 000.00 €	0.00 €	150.00 €	13 150.00 €
<b>Total des chapitres de recettes de fonctionnement impactés par la DM</b>		13 000.00 €	0.00 €	150.00 €	13 150.00 €

### **Tableau récapitulatif**

	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Total Budget Après DM
<b>Total général des dépenses d'investissement</b>	77 300,36 €	8 300€	22 315.60 €	91 315,96 €
<b>Total général des recettes d'investissement</b>	87 777,88 €	0 €	12 000 €	99 777,88 €
<b>Total général des dépenses de fonctionnement</b>	29 240,98 €	50 €	200 €	29 390,98 €
<b>Total général des recettes de fonctionnement</b>	29 240,98 €	0,00 €	150 €	29 390,98 €

Cette décision modificative n'est pas équilibrée en investissement puisque cette section du budget présente un suréquilibre.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

## **12 – MODIFICATION DES TARIFS DE L'ESPACE DE LOISIRS DE LA PLAGE MUNICIPALE POUR LA SAISON 2020**

M. le Maire propose de modifier la politique tarifaire approuvée par la précédente municipalité lors du conseil municipal du 30 janvier 2020 en augmentant le prix de l'entrée de la plage les weekends à compter du 1<sup>er</sup> août 2020 de la manière suivante afin d'harmoniser les prix pratiqués autour du lac.

Ainsi les tarifs proposés sont :

En semaine :

- Entrée journée adulte : (à partir de 13 ans) : 2.50 €
- Entrée journée enfant (de 5 ans à 12 ans) : 1.50 €
- Entrée gratuite pour les enfants de moins de 5 ans
- Abonnement de 10 entrées adultes : 20 €

Le weekend :

- Entrée journée adulte : 4 €
- Entrée journée enfant : 2 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 6 voix pour :

Résultat du vote :

Pour : 6 voix.

Contre : Mme Estelle GAILLARD-BIZOLLON et M. Joël BARBE

Abstention : M. Rodolphe BOITEZ, Mme Alice GIRARD, M. Simon RICHARD.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA DELIBERATION

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- **TRAVAUX DE L'ECOLE :** Toutes les entreprises ont été convoquées à la prochaine réunion de chantier mercredi 15 juillet pour effectuer les opérations préalables de réception de chantier (réception de chantier fixée au 28 juillet).
- **CANTINE :** Pour le déplacement de la cantine des avenants au marché de travaux de l'école vont être étudiés. L'objectif est un déplacement pour janvier 2021.
- **ORGANISATION DE RENTREE :** Sans autorisation de l'académie pour installer les deux classes dans la nouvelle école en septembre, l'organisation existante avant les travaux sera de nouveau effective et durera au moins jusqu'au mois de janvier 2021.
- **AMBROISIE :** M. Joël BARBE est désigné référent Ambroisie.
- **PROJET DE REHABILITATION ET AMENAGEMENT DU BATIMENT DE LA POSTE :** M. le Maire en concertation avec la commission finances propose de ne pas lancer les marchés de travaux pour des raisons financières. La commission va travailler sur la réhabilitation des éléments les plus urgents du projet, notamment la salle du conseil municipal et l'appartement à l'étage.
- **MAISON RONDE :** Un groupe de travail est constitué. Ainsi Mme Karolina MARTIN, M. Rodolphe BOITEZ, M. Pascal GENTIL Mme Estelle GAILLARD-BIZOLLON et M Serge GROLLIER sont chargés de constituer un dossier de présentation et un calendrier de projet. La commune va procéder à un diagnostic de l'état du bâtiment et s'attacher les services d'une assistance juridique afin de redonner

vie à ce site. L'ensemble des acteurs du territoire intéressés par ce projet seront consultés.

La séance est levée à 22h40 et la date du prochain conseil municipal est fixée au vendredi 10 juillet 2020 à 19h30 afin de procéder à l'élections des représentants de la commune aux élections sénatoriales.

La secrétaire de séance,  
Mme Karine MOLLARD